

DÉCISION DU MAIRE

| | |
|---------------------------------|---|
| Décision N°114 -2024 | MOYENS GENERAUX MARCHÉ DE FOURNITURES <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Marché n° 2024-39 de fournitures visant à l'acquisition de véhicules - Décision rectificative</i> |
|---------------------------------|---|

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'inscription faite au budget de la Ville ;

Vu la décision 104-2024 en date du 29 juillet 2024 attribuant le marché 2024-39 d'acquisition de véhicules ;

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle concernant le nom du titulaire du Lot 1 du marché 2024-39 est présente dans la décision susvisée ;

CONSIDERANT qu'il convient de rectifier cette erreur matérielle et de rapporter la décision 104-2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de fournitures n° 2024-39 destiné à la fourniture de véhicules, aux conditions suivantes :

| Lot concerné | Attributaire | Montant offre de base (en euros HT) | Montant des PSE retenues (en euros HT) | Frais d'immatriculation (en euros TTC) |
|--|--|-------------------------------------|--|--|
| Lot 1 : Véhicule utilitaire 3.5 T | ARPOULET UTILITAIRES RD 813 ROUSTAUD DE THIVRAS 47200 MARMANDE | 46 005.00 € | 7 800.00 € | 455.76 € |
| Lot 2 : Chariot élévateur télescopique | SODEM MANUTENTION 169 Rue Hubert Lathan 44150 ANCENIS | 53 000.00 € | 3 900.00 € | Offerts |

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 3 septembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise en Préfecture le

13 SEP. 2024

Et affichée le

27 SEP. 2024


